DEPARTEMENT
DE SAONE-ET-LOIRE

Mairie
de
RATENELLE
Tél : 03.85.40.30.74
Email : ratenelle.mairie@orange.fr

Approuvé lors du conseil municipal du 13 décembre 2024

CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 4 octobre 2024 à 18H00

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Patrick, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 26 septembre 2024
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9
Nombre de conseillers municipaux présents : 5
Nombre de conseillers municipaux représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de conseillers non représentés :1
Présents : Mmes BUCHAILLARD Sylvie, FARRIS Sandrine, MM. LACOSTE Patrick, LAUBLANC Jean-Jacques, DAVID Frédéric
Excusé(s) : M. FOLLIET Frédéric (Pouvoir à M. DAVID Frédéric), M. BOULY Laurent (Pouvoir à M. LACOSTE Patrick), Mme MATTHEY Emmanuelle
Absent(s) : M. FIERIMONTE Sébastien
Secrétaires de séance : Mmes FARRIS Sandrine et BUCHAILLARD Sylvie

---

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 26 juillet 2024.

- **Commission Voirie / bâtiments** :

- Travaux Eglise : Un point est fait sur l'avant-projet établi par l'architecte (travaux urgents, etc.)
Le conseil municipal valide à l'unanimité l'option de rénovation de la façade et les réparations urgentes.
Une nouvelle souscription va être ouverte en 2025, dont les dons viendront se cumuler à ceux issus de la 1ère souscription conservés à ce jour par la Fondation du Patrimoine pour l'église de Ratenelle. Un dépliant ainsi qu'un courrier à l'attention des précédents donateurs vont être réalisés, en accord avec la Fondation du Patrimoine, pour diffusion début 2025. Le secrétariat de mairie va reprendre attache auprès de la Fondation du Patrimoine pour les formalités administratives. A voir également si le projet concernant l'église peut bénéficier d'une subvention du Département de S. et L. au titre de l'Appel à Projet Départemental.

- Projet éolien Soully d'Air (transport exceptionnel) : une demande d'autorisation a été adressée à la mairie pour solliciter le passage dans la commune des véhicules en lien avec le projet éolien Soully d'Air basé à Saint-Trivier-de-Courtes et qui sont dans l'impossibilité de passer par Cuisery. Certains habitants de la commune seront également impactés et ont été parallèlement contactés par Soully d'Air. Le conseil municipal propose de donner un accord de principe sous réserve des éléments suivants :

*En cas de dégradations ou autres sur le domaine communal, une compensation financière devra être accordée à la commune par Soully d'Air en qualité de dédommagement ou une remise en état à l'identique, par l'entreprise, des biens dégradés ou endommagés sur le domaine public
*Les propriétaires impactés à titre personnel par ces passages de véhicules devront également donner leur accord.

- Projet de réfection de la toiture de la mairie : nous sommes en attente des devis
- Salle polyvalente : des devis ont été demandés pour la réfection du système d'assainissement

- **Commission Vie Scolaire, Sociale et Vie associative** :

-Point école : l'année scolaire a bien débuté avec 12 élèves avec Mme ROPERO en maternelle CP et 15 élèves avec Mme BOURGEON en élémentaire.
Plusieurs après-midis par semaine les CP rejoignent la classe de Mme ROPERO.
Les CP CE CM vont à la piscine de Pont de Vaux les mardis et vendredis jusqu'aux vacances de Toussaint.
Le projet de l'année autour de l'astronomie sera mené dans les deux classes.
L'Education Physique et Sportive a lieu à la salle polyvalente le mardi (matin et après-midi).

Le conseil décide l'achat d'un arbre à planter dans le jardin public derrière la mairie (type catalpa).
Le groupe de travail l'école de demain va se réunir prochainement.
Une coopérative scolaire a été créée afin de permettre aux enseignantes l'achat de petits matériels, les dons sont les bienvenus,
-***Restaurant scolaire et Garderie :*** la fréquentation à la rentrée étant importante, la municipalité a décidé de recruter, via un organisme d'intérim, un agent complémentaire afin de seconder l'agent en poste. La qualité de ce moment éducatif est ainsi assurée. Le lave-vaisselle a quelques défaillances, une solution va être trouvée rapidement.
-Point associations :
La *Société de loisirs* a tenu son Assemblée Générale le 13 septembre en présence des Mmes BUCHAILLARD et MATTHEY .Les ateliers théâtre (mardi soir) et danse (jeudi soir) sont reconduits. Un cours de Pilate a lieu pour toutes les personnes intéressées le mercredi à 14h30 à la salle polyvalente. La troupe de théâtre « D gensT » participera à un festival à Cuisery en 2025 et se produira à Ratenelle à l'automne
Le *Sou des écoles* a tenu son Assemblée Générale le 27 septembre en présence de Mme BUCHAILLARD les manifestations sont reconduites : vente d'agrumes, loto.
La *société de Chasse* a tenu son Assemblée Générale le 1er septembre en présence de M. le Maire ; un égrainoir sera prochainement installé par l'association.
L'association de pétanque tiendra son Assemblée Générale le 2 novembre prochain.
- CCAS - Repas des aînés : il devrait avoir lieu le 7 décembre 2024 à la salle polyvalente (si le nombre d'inscrits est supérieur à 30 participants) ; en parallèle, les personnes concernées se verront proposer la possibilité de bénéficier d'un bon d'achat en lieu et place du repas ; un courrier proposant le choix sera distribué dans les boîtes aux lettres avec une demande de réponse pour le 31 octobre.

- **Commission Budget, Finances et Cadre réglementaire/RH :**

- Délégué à la protection de données /RGPD : Le Syndicat AGEDI à qui cette mission avait été confiée nous a informés arrêter sa mission au 31 12 2024. Des devis ont été sollicités auprès d'autres organismes ; Mme Sandrine FARRIS propose de confier la mission au CDG 71, M. le Maire propose d'étudier une gestion en interne. Ce point sera revu avec le secrétariat de mairie et sera à nouveau soumis au conseil municipal de la prochaine réunion.
- Remboursement de frais aux élus : le Conseil Municipal, suite à la présentation des justificatifs correspondants, décide à l'unanimité le remboursement des frais suivants avancés par les élus pour des achats effectués pour le compte de la commune : remboursement à M. LACOSTE de la somme de 21,50€ (signalétique toilettes salle polyvalente) et à Mme BUCHAILLARD de la somme de 291.92€ (matériel d'entretien, tapis de sport, aspirateur.)
- Décision modificative budgétaire : le conseil valide à l'unanimité la décision Modificative Budgétaire relative à des régularisations de cotisations IRCANTEC, CNRACL, ATIACL et RAFP sur l'exercice 2024.
- Subventions aux associations : le conseil municipal valide à l'unanimité l'allocation d'une subvention exceptionnelle de 200 € au titre de l'année 2024 à l'association la société de loisirs pour compenser les frais de location de la salle de la Truchère durant la fermeture pour travaux de notre salle polyvalente ; Le conseil municipal valide à l'unanimité l'allocation d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association ESBRR pour sa participation active à la vie scolaire pour l'année 2024.
- ***Cimetière communal - Reprise concessions*** : Mme Sandrine FARRIS fait part à l'assemblée du premier devis reçu pour le relevage de plusieurs tombes abandonnées au cimetière ; elle propose de solliciter un second devis et précise que la dépense correspondante sera prévue au budget primitif 2025 ;
Elle indique qu'en parallèle va être lancée une procédure de reprise des concessions échues et dont les concessionnaires (ou leurs ayants-droits) sont à ce jour inconnus ou non identifiables.
- ***Baux ruraux :*** Le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement, à compter du 11.11.2024, des baux annuels relatifs à la mise à disposition par la commune de Ratenelle des parcelles ZP 33 (Superficie : 3ha 80a 80ca) et ZL 59 (Superficie : 31a 46ca) au profit du GAEC du Val de Seille. Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer lesdits baux et tous les documents s'y rapportant.
- Vente de bois : Le conseil municipal décide de poursuivre la coupe de bois pour l'année 2024 sur la parcelle communale cadastrée ZM n°22 lieudit « Champ de Seigne ». Le conseil municipal maintient le prix de vente à 5 € le stère (Possibilité de vente aux personnes extérieures à la commune au même tarif avec priorité donnée aux habitants de RATENELLE intéressés) ; Le conseil décide de conserver les autres conditions à l'identique des années précédentes; Inscription obligatoire auprès de la mairie (par téléphone, email, etc.) au plus tard le 01 Novembre 2024 ; Date limite d'abattage et de façonnage fixée au 15 avril 2025 ; Date limite de débardage fixée au 31 août 2025 impérativement, en précisant qu'au-delà de cette date, si le bois n'est pas débardé, il reviendra à la Commune de RATENELLE (Dérogation possible accordée par la mairie selon les conditions météorologiques) ; Nomination de deux garants parmi les membres de la commission communale bois ; Conservation du règlement précédemment établi par la Commission « Gestion des Bois » en matière de coupe de bois ; Communication du lot

attribué et signature du règlement à effectuer en mairie pour chaque personne ayant fait une demande de bois ; Versement d'un acompte représentant 50% de l'estimation du lot en mairie au moment de la signature du règlement et avant tout commencement de la coupe ; Respect impératif des dates, toute coupe commencée devra être terminée dans les délais impartis et sera facturée ; Application d'une pénalité de 100 € en cas de coupe de bois non terminée dans les délais).

- ***Convention de participation Santé/Prévoyance :***Mme FARRIS rappelle à l'Assemblée sa délibération :
  - donnant mandat au CDG 71 pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
  - donnant mandat au CDG 71 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance et la couverture du risque Santé à compter du 1"' janvier 2025 ;

Elle informe l'assemblée qu'une mise en concurrence a été effectuée par le CDG 71, et après analyse des offres, les marchés ont été attribués le 6 septembre2024 aux assureurs suivants :

TERRITORIA MUTUELLE pour la convention de participation à adhésion obligatoire PREVOYANCE
GROUPEMENT MNT / RELYENS pour la convention de participation à adhésion facultative SANTE

Elle précise qu'afin que la collectivité puisse adhérer et que les agents puissent bénéficier des prestations de ces assureurs au 1"' JANVIER 2025, différentes actions doivent être entreprises rapidement, à savoir: saisir le Comité Social Territorial départemental pour avis avec à l'appui les 2 projets de délibérations, définissant pour la couverture du risque prévoyance, le niveau de garantie de maintien de revenu retenu ainsi que le montant de la participation employeur, et pour la couverture du risque santé le montant de la participation employeur Une fois l'avis du CST rendu, le conseil municipal pourra prendre les délibérations correspondantes et finaliser les adhésions. Le conseil municipal propose pour la couverture du risque prévoyance de choisir un niveau de garantie de maintien du revenu à hauteur de 95% et de fixer le montant de la participation employeur à 50 % de la cotisation du régime de base. Le conseil municipal propose pour la couverture du risque santé de fixer le montant de la participation employeur à hauteur de 24 € par agent et par mois. Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour saisir le CST et accomplir les formalités nécessaires

-Personnel Communal : Mme FARRIS informe l'assemblée que Mme ROBERJOT a fait part de sa démission, elle quittera son poste le 15 novembre au soir. Le conseil municipal décide de contacter dans un premier temps l'organisme Travail et Services pour assurer son remplacement.

- **<u>Points divers :</u>**

- l'élagage des platanes aura lieu le 18 novembre prochain
- un projet de vente des chaises de la salle polyvalente sera proposé lors du prochain conseil municipal
- le conseil valide l'actualisation du devis de M. Richard MORNAY pour l'installation de nouveaux panneaux d'affichage aux entrées du village (2890€)
- demande de M. Jacky PLESSE pour l'organisation d'une journée citoyenne afin de nettoyer le cimetière
- demande de la Communauté de Communes Terres de Bresse afin d'organiser la réunion du conseil communautaire du 19 décembre 2024 dans la salle polyvalente de Ratenelle ; le conseil municipal donne son accord pour y accueillir le conseil communautaire.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 13 décembre 2024 à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le Maire,
Patrick LACOSTE

Les Secrétaires de Séance,
Sandrine FARRIS Sylvie BUCHAILLARD